

A Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse

Copie à Madame la Présidente du conseil d'évaluation de l'École

Objet : La FNEC FP-FO ne siègera pas au « *Comité consultatif du Conseil d'évaluation de l'École* » du 28 septembre 2022 et demande l'abandon du dispositif d'évaluation des écoles et des établissements

Monsieur le Ministre,

Nous vous remercions pour l'invitation au « *Comité consultatif du Conseil d'évaluation de l'École* » du 28 septembre 2022 que nous avons reçue. Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons décidé de la décliner et nous vous en exposons les raisons.

- **La FNEC FP-FO refuse le cadre territorialisé prévu par les évaluations d'écoles et établissements, que l'on retrouve dans le « Comité consultatif du Conseil d'évaluation de l'École »**

La FNEC FP-FO a participé au mois de juin à la première séance du comité consultatif. Nous avons pu y constater le cadre territorial qui était proposé, puisque siégeaient des représentants des parents et des élèves (y compris de l'enseignement privé), des représentants des collectivités territoriales (maires, départements, région), des représentants du monde associatif, économique et social (associations diverses, « association des associations », MEDEF, CGPME...), des « personnalités » (journaliste, chercheur, rectrice, chef d'établissement) ... Les représentants des personnels comptant au final 10 membres pour 45 participants.

La FNEC FP-FO considère que le principe statutaire de représentation des personnels n'est pas respecté dans ce cadre territorialisé, et que nous sommes également bien loin du cadre national de l'École garanti par le Statut de fonctionnaire d'État de ses personnels.

Il a, par exemple, été précisé lors de ce premier comité consultatif que l'Éducation nationale était désormais un « service partagé » et que tous les « partenaires » devaient être associés tant dans l'élaboration de l'évaluation que dans la restitution...

La FNEC FP-FO est en désaccord total avec cette affirmation !

S'il est bien légitime que l'institution se dote de moyen d'évaluer l'efficacité du service rendu aux usagers du service public et du respect des programmes nationaux, cela ne peut se faire que par des fonctionnaires d'État, habilités à cet effet, en l'occurrence les personnels des corps d'inspection dont c'est la mission. Et non par les parents d'élèves, élus, élèves, responsables d'associations diverses, ou même par d'autres enseignants ou directeur d'école désignés par la hiérarchie...

- **La FNEC FP-FO, avec les personnels, demande l'abandon des évaluations d'écoles et d'établissements**

De plus, la FNEC FP-FO a rappelé lors de ce comité consultatif son opposition aux évaluations d'écoles et d'établissements, qui sont massivement rejetées par les personnels.

En effet, outre leur caractère chronophage, ces évaluations ouvrent la voie à toutes les pressions possibles (formations-formatages, mise en accompagnement ...) sur des personnels déjà à bout. Les contre-réformes qui ont été impulsées par le ministère (réforme du Lycée, du baccalauréat, réforme des concours qui a vidé le vivier de candidats, suppressions de postes, remplacements non assurés, inclusion systématique et remise en cause de l'enseignement adapté...) ont dégradé les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage des élèves.

Dans ce contexte, demander aux personnels de « s'auto-évaluer » revient à leur demander de s'auto-flageller. L'évaluation externe s'apparente à un « audit » digne d'une entreprise privée.

La FNEC FP-FO a indiqué que ce rejet s'exprime à travers de nombreuses motions et prises de position dans les départements. Elle a rappelé l'exigence d'abandon de ce dispositif, formulée en commun nationalement par le SNUDI-FO, le SNUipp-FSU, la CGT Educ'action, SUD Éducation et le SNALC et par de multiples intersyndicales départementales.

La FNEC FP-FO a enfin demandé qu'une consigne soit donnée pour que les écoles et les établissements non volontaires ne soient pas contraints de mettre en œuvre ce dispositif et a rappelé qu'il ne repose sur aucune base réglementaire et statutaire.

Nous n'avons obtenu aucune réponse à nos interrogations, désaccords, revendications, qui ont été balayés en réaffirmant le bien-fondé de ces évaluations, même s'il a été reconnu que cela pourrait augmenter la charge de travail des personnels.

Pourtant, lors de l'audience du 5 septembre dernier que vous avez accordée à notre fédération, vous avez, Monsieur le Ministre, exprimé votre surprise, en particulier concernant la participation des « partenaires » (élus, parents...) lors de ces évaluations et indiqué qu'il n'y aurait pas d'évaluation d'école au 1er trimestre.

Nous prenons acte de cette première réponse. Nous demandons qu'elle soit suivie d'effet, dans toutes les écoles et établissements, puisqu'il semble que ce ne soit pas encore le cas partout.

Néanmoins, un simple report ne saurait, selon nous, suffire à entendre le rejet des personnels et le refus du cadre qui est proposé.

C'est pourquoi la FNEC FP-FO vous demande à nouveau, Monsieur le Ministre, de décider l'abandon du dispositif d'évaluation des écoles et des établissements.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma parfaite considération.



Clément POULLET,
Secrétaire Général de la FNEC FP-FO